

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de sortie : 1.2017
Date de révision : 12.2024
Version : 3.0

Mulcol® Multifoam Stone

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identifiant du produit

Nom commercial Mulcol® Multifoam Stone
Brique coupe-fue

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Utilisation générale Moyens de protection contre l'incendie. Réservé à un usage industriel et professionnel.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Compagnie Mulcol International
Promenade 75
5401 GM Uden
Pays-Bas
Téléphone +31 (0)118-726140
Courriel info@mulcol.com
Site internet www.mulcol.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

En cas d'information toxicologique de contact d'urgence, tél. d'urgence 112.

Pour des informations non urgentes sur les poisons:

France, Centre Antipoison Toxicovigilance France, (+31) 01 40 05 48 48.

Belgique, Centre Antipoison Belgique, 070 245 245.

Suisse, Tox Info Suisse, 145 ou +41 44 251 51 51.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Article non soumis à l'étiquetage ou à la classification des dangers.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage (CLP)

Mentions de danger :

Sans objet

Conseils de prudence :

Sans objet

2.3 Autres dangers

La manipulation et/ou le traitement de ce matériau peuvent générer une poussière qui peut provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques lors de l'utilisation de ce produit.

Propriétés perturbatrices endocriniennes, résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique :

Produit de réaction du polyéther polyol et des isocyanates avec des additifs.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de sortie : 1.2017
Date de révision : 12.2024
Version : 3.0

Ingrédients dangereux :

Ingrédient	Désignation	Contenu	Classification
N° CE : 203-615-4 CAS : 108-78-1	Mélatamine (SVHC)	< 5 %	Carc. 2; N° H351. Réimpr. 2 ; H361f. STOT RE 2 ; N° H373.

Texte intégral des déclarations H et EUH : voir section 16.

Informations complémentaires : Contient les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) suivantes qui sont incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH : Mélatamine (niveau de préoccupation équivalent ayant des effets graves probables sur la santé humaine (article 57(f) - santé humaine) ; Niveau de préoccupation équivalent ayant des effets graves probables sur l'environnement [article 57, point f) - environnement]).

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :	Déplacer la victime à l'air frais ; Si nécessaire, prévoyez une respiration artificielle ou de l'oxygène. Dans l'événement de l'inconfort chercher un traitement médical.
Suite à un contact avec la peau :	Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Après le contact avec la peau, laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. En cas de réactions cutanées, consultez un médecin.
Après contact visuel :	Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières à part. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Subséquemment Consultez un ophtalmologiste.
Après avoir avalé :	Rincer bouche. Ne pas faire vomir. Obtenez immédiatement des soins médicaux.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés.

La manipulation et/ou le traitement de ce matériau peuvent générer une poussière qui peut provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire.

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Agent extincteur

Agent extincteur approprié : Jet d'eau, mousse, poudre extinctrice, dioxyde de carbone.

Agents extincteurs qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau complet

5.2. Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange.

Peut former des gaz et des vapeurs dangereux en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers :

Portez un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection pour protéger la peau et les yeux.

Informations complémentaires :

Ne laissez pas l'eau utilisée pour éteindre le feu pénétrer dans les drains, le sol ou les cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Évitez la production de poussière. Ne respirez pas la poussière.

Pour le traitement mécanique : Portez un équipement de protection approprié.

Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de sortie : 1.2017
Date de révision : 12.2024
Version : 3.0

6.2. Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les plans d'eau ou les drains.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage.

Reprenre mécaniquement, en le plaçant dans des récipients appropriés pour l'élimination. Nettoyage final.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter en outre aux articles 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Conseils pour une manipulation en toute sécurité :

Fournir une ventilation adéquate et une évacuation locale au besoin.
Évitez la production de poussière. Ne respirez pas la poussière.
Pour le traitement mécanique : Portez un équipement de protection approprié.
Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
Ayez une bouteille de douche oculaire ou un rince-œil prêt sur le lieu de travail.

7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités.

Exigences pour les entrepôts et les conteneurs :

Conserver dans un endroit frais et sec. Protéger de l'humidité.

Conseils sur le rangement des articulations :

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Respectez les instructions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et/ou un système d'évacuation dans la zone de travail.

Équipement de protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire :

Avec la formation de poussière, utilisez un masque anti-poussière.
La classe de filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut survenir lors de la manipulation du produit.
Gants de protection selon EN ISO 374:1.

Protection des mains :

Respectez les instructions du fabricant du gant concernant la pénétrabilité et le temps de percée.

Protection des yeux:

Lunettes étanches selon la norme EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle :

Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection générale et

Mesures d'hygiène :

Évitez la production de poussière. Ne respirez pas la poussière. Lors de l'utilisation, ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas.
Lavez-vous les mains avant les pauses et après le travail.
Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
Ayez une bouteille de douche oculaire ou un rince-œil prêt sur le lieu de travail.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence

État physique à 20 °C et 101,3 kPa : solide

Forme : Mousse souple, élastique

Odeur

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de sortie : 1.2017
Date de révision : 12.2024
Version : 3.0

Seuil d'odeur	Aucune donnée disponible
Valeur du pH	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Aucune donnée disponible
Plage du point d'éclair/du point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limites d'explosion	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité	180 à 750 kg/m ³
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Caractéristiques oxydantes	Aucun

9.2. Autres informations

Informations complémentaires :

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Se reporter à la sous-section 10.3 « Possibilité de réactions dangereuses ».

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est manipulé et stocké conformément aux dispositions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5. Matériaux incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux lorsque les réglementations en matière de stockage et de manipulation sont observées.

Décomposition thermique :

Aucune donnée disponible

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques :

Toxicité aiguë (orale) : Manque de données.

Toxicité aiguë (cutanée) : Manque de données.

Toxicité aiguë (inhalative) : Manque de données.

Corrosion/irritation cutanée : Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation : Manque de données.

Sensibilisation aux voies respiratoires : Manque de données.

Sensibilisation cutanée : Manque de données.

Mutagenicité/génotoxicité des cellules germinales : Manque de données.

Cancérogénicité : Manque de données.

Toxicité pour la reproduction : Manque de données.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de sortie : 1.2017
Date de révision : 12.2024
Version : 3.0

Effets sur ou via la lactation : Manque de données.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Manque de données.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Manque de données.
Risque d'aspiration : Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Aucune donnée disponible

Symptômes

La manipulation et/ou le traitement de ce matériau peuvent générer une poussière qui peut provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Plus de détails :

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Plus de détails :

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage : n-octanol/eau :

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets indésirables

Informations générales :

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les drains.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Numéro clé des déchets :

08 04 10 = déchets de colles et de produits d'étanchéité autres que ceux mentionnés au point 08 04 09.

Recommandation:

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Emballages contaminés

Recommandation:

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipulez les colis contaminés de la même manière que la substance elle-même.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

Sans objet

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de sortie : 1.2017
Date de révision : 12.2024
Version : 3.0

14.2. Désignation officielle de transport ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

Non restreint.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

Sans objet.

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

Sans objet.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :

La substance ou le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement type de l'ONU.

Polluant marin :

Non

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Pas de marchandise dangereuse au sens de ces réglementations de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II du MARPOL73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Réglementations nationales - États membres de la CE

Autres réglementations, limitations et exigences légales :

Contient les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) suivantes qui sont incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH : Mélamine.

15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

Pour ce mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Libellé des phrases H des paragraphes 2 et 3 :

H351 = Susceptible de provoquer le cancer.

H361f = Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Révisions du présent document

La révision qui a abouti à la version 3.0 a apporté des changements drastiques aux sections 1 à 16, mettant à jour le document pour être conforme à (UE) n° 878/2020.

Abréviations et acronymes :

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AS/NZS : Normes australiennes/Normes néo-zélandaises

Carc. : Cancérogénicité

CAS : Chemical Abstracts Service

CFR : Code des règlements fédéraux

CLP : Classification, étiquetage et emballage

DMEL : Niveau d'effet minimal dérivé

DNEL : Niveau dérivé sans effet

CE : Communauté européenne

FR : Norme européenne

EQ : Quantités exceptées

IATA : Association internationale du transport aérien

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de sortie : 1.2017
Date de révision : 12.2024
Version : 3.0

IATA-DGR : Association du transport aérien international – Réglementation sur les marchandises dangereuses
Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
MARPOL : Pollution maritime : La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA : Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
CESE : Concentration estimée sans effet
REACH : enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
Repr. : Toxicité pour la reproduction
RID : Réglementation relative au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
STOT RE : Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée
SVHC : Substance extrêmement préoccupante
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques
vPvB : Très persistant et très bioaccumulatif

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances et sont destinées à décrire le produit à des fins de prescriptions en matière de santé, de sécurité et d'environnement uniquement. Il ne doit pas être interprété comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des données et des échantillons testés par Mulcol International B.V. La feuille a été rédigée au mieux de nos capacités et en fonction de l'état des connaissances à ce moment-là. La fiche de données de sécurité ne constitue qu'une ligne directrice pour la manipulation, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1.

De nouvelles fiches de données de sécurité sont rédigées de temps en temps. Seules les versions les plus récentes peuvent être utilisées. Sauf indication contraire mot pour mot sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges sous forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou dans des processus.

La fiche de données de sécurité n'offre aucune spécification de qualité pour les substances/préparations/mélanges en question. Le respect des instructions de la présente fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, la réglementation et les recommandations ou qui sont nécessaires et/ou utiles compte tenu des circonstances réelles applicables. Mulcol International B.V. ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité des informations fournies et ne peut être tenu responsable des modifications apportées par des tiers.

Cette fiche de données de sécurité ne doit être utilisée qu'au sein de l'Union européenne, de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège, du Royaume-Uni et du Liechtenstein. Toute utilisation en dehors de cette zone est à vos risques et périls. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette feuille sont la propriété de Mulcol International B.V. et sa distribution et sa reproduction sont limitées.